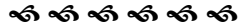


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00209 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaiant présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'activités, de services et d'habitat « ZAC Pornichet Atlantique » à Pornichet - LAD SELA - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'activités, de services et d'habitat « ZAC Pornichet Atlantique » à Pornichet - LAD SELA - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 16 décembre 2003, la CARENE a autorisé la signature du traité de concession confiant à LAD SELA l'opération d'aménagement à vocation d'activités, de services et d'habitat « ZAC Pornichet Atlantique » située à Pornichet, sur une superficie de 26 ha. La durée de la concession, transférée à la CARENE, est prévue jusqu'au 31 décembre 2024 par délibération du 18 novembre 2014.

L'opération est soumise à la loi sur l'eau. Elle est répartie en 4 tranches : les tranches 1 et 2 regroupent artisanat, PME et tertiaire, pour 141 000 m², les tranches 3 et 4 sont réservées à l'habitat (26 765 m²) pour respectivement 6 et 84 lots.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Compte Rendu d'Activité de la concession « ZAC Pornichet Atlantique » établi par LAD SELA a arrêté le compte rendu d'activités de l'année 2019, d'où il ressort que :

- les dépenses de l'exercice 2019 sont de 283 K€ H.T. dont 23 K€ d'études, 201 K€ de travaux d'infrastructures (terrassement, voirie, réseaux souples...). 311 K€ de recettes ont été constatés.

Le bilan prévisionnel est en légère hausse à 14 584 K€ (+98 K€), les travaux sont réalisés à 77 % (5,5 M€), les études à 83 % (1. 3M€), et les acquisitions en totalité (3,02 M€). Celui des recettes est de 46% (6,1M€).

La participation de la CARENE est maintenue à 893 K€ H.T., dont 300 K€ H.T. de participation de remise d'ouvrages déjà versé et 593 K€ H.T. de participation d'équilibre prévue en fin de concession.

Les recettes de cession augmentent de 111 K€.

Pour 2020, 575 K€ de dépenses sont prévus, dont 413 K€. de travaux d'infrastructures (réalisation de la tranche 3, et démarrage de la tranche 4), et 55 K€ de travaux d'études (pour les tranches 3 et 4 notamment). S'agissant de la commercialisation, 1 434 K€ de recettes sont annoncées, correspondant à la vente de 5 parcelles d'activité et 4 logements.

Le remboursement du solde de l'avance de trésorerie de 4,1 M€ à la CARENE est réparti entre 2021 et 2024 (200 K€ en 2021, 2 470K€ en 2022, 330 K€ en 2023 et 350 K€ en 2024).

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par LAD SELA en juillet 2020,
- approuve l'état des acquisitions et cessions tel qu'il figure en annexe au compte rendu annuel de la concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE

Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales